



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse

Fonds pour le travail des femmes Rapport d'activité 2021

La Commission du Fonds pour le travail des femmes s'est réunie lors de deux séances régulières – en mai et en novembre 2021 – pour examiner les demandes de contributions à des projets et pour administrer le Fonds.

Selon le règlement du Fonds, la Commission est composée de cinq membres :

- *Un membre du Conseil de l'EERS* : Ruth Pfister, membre du Conseil.
- *Un membre proposé par le comité de la Conférence Femmes de l'EERS* : Adelheid Heeb
- *Un membre proposé par le Comité central des Femmes protestantes en Suisse (FPS)* : Liselotte Fueter
- *Un autre membre proposé par la Commission* : Christa Amstutz
- *La représentante de la Chancellerie de l'EERS, responsable de la Conférence Femmes* : Bettina Beer-Aebi.

En 2021, quatre projets intéressants ont été soutenus financièrement avec un montant total de CHF 12'500 parmi les neuf demandes de contribution soumises à la Commission :

:

- Fête des 50 ans du droit de vote des femmes à Dübendorf : Une grande fête, à laquelle les paroisses catholiques et réformées se sont activement engagées, a célébré les 50 ans du droit de vote des femmes. Contribution du fonds pour le travail des femmes : CHF 2'000.
- Conférence 2022 du European Forum of LGBT Christian Groups : La rencontre annuelle des groupes chrétiens LGBT aura lieu à Zurich en 2022. Contribution du fonds pour le travail des femmes : CHF 8'000.
- Parlement interreligieux des femmes : Le 29 août 2021, le cinquième Parlement interreligieux des femmes a eu lieu à la Maison des religions à Berne sur le thème « Recherche et formation de soi entre différentes identités possibles dans une société plurielle ». Contribution du Fonds pour le travail des femmes : CHF 1'500.
- FPS – 75 ans des Femmes protestantes en Suisse : En 2022, les Femmes protestantes en Suisse fêteront leur 75e anniversaire et profiteront de l'occasion pour se faire connaître à un large public. Contribution du Fonds pour le travail des femmes : CHF 1'000.

La décision de l'AD de la FEPS en 1990 d'instaurer le Fonds pour le Travail des Femmes et de l'approvisionner par une collecte annuelle dans le but de soutenir les femmes dans leur travail en Église permet de renforcer le rôle des femmes dans la société ou de le rendre tout simplement possible. Sur la base de cette décision, les Églises membres se sont engagées à effectuer une collecte annuelle au profit du Fonds pour le Travail des Femmes. En 2021, les contributions à la collecte se sont élevées à CHF 51'525, soit CHF 20'000 de moins qu'en 2020.

Cependant, comme ces contributions ont régulièrement diminué ces dernières années, il a été décidé en 2019 que le soutien financier aux FPS serait au maximum de 70 % des contributions de collecte de l'année précédente (retour à la procédure prévue dans le règlement du Fonds). Cela a inévitablement eu un impact important sur la planification financière des FPS. Depuis lors, les FPS sont en discussion avec la Commission du Fonds pour le Travail des Femmes, par le biais de sa présidente, Ruth Pfister, au sujet de la diminution de la contribution. En 2021, les FPS ont reçu CHF 50'012,60 comme contribution de base du Fonds pour le travail des femmes. En 2022, cette contribution sera au maximum de CHF 36'000 (max. 70% des contributions aux collectes en 2021).

Au vu de cette situation, la commission du Fonds a décidé, lors de sa séance de novembre, d'examiner de plus près en 2022 les contributions aux collectes des Églises membres et, le cas échéant, de soumettre au Conseil une proposition de modification du règlement du Fonds.